

Fermetures administratives et autres restrictions...

Par **de Rom**, le **09/01/2006 à 18:31**

Bonjour et bon anniv à Vince! 

Je viens sur ce forum, et je poste pour la première fois en raison de l'actualité qui nous touche nous, étudiants à Nancy, en ce moment même.

D'abors certaines discothèques Nancéiennes qui depuis vendredi dernier se sont vues fermées pour deux semaines (Circus), ou une semaine (Caves). Il n'y a pas de communiqué officiel sur le site des Caves mais on peut lire ceci sur la page d'accueil du Circus:

[quote:26o7e85f]ATTENTION

Suite à une decision préfectorale, le
CIRCUS sera fermé dès aujourd'hui [Ndlr: 06.01.06] &
jusqu'au VENDREDI 20 JANVIER inclus.
Rendez-vous SAMEDI 21 JANVIER dès
22H30 !!

MOTIFS:

Le Circus est accusé d'avoir servi 3 clients jusqu'à l'ivresse.
Ces 3 personnes ont été interpellés par les services de police à proximité de la discothèque
(les 3 interpellations s'étendent sur une durée de 4 mois environ.)
Aucune d'entre elles n'était au volant d'un véhicule.
Une des personne interpellée avait engendré une rixe.

[...] [/quote:26o7e85f]

On peut facilement contredire cette décision, c'est d'ailleurs ce qu'a fait le syndicat des
discothèques à Nancy. Me Michel from Sans Aucun Doutes  s'est vu confié cette affaire.

Mais je poste ici également pour parler d'un événement lié indirectement (ou directement je ne sais pas) à ça: les batons mis dans les roues des organisateurs de galas.

Qu'en est-il? D'après ce que je sais, bien que ce soit aussi les doyens de facs qui refusent désormais de prendre la responsabilité des galas, ils ont ressorti une loi de 1986, "ignorée" jusqu'à... Quelle est cette loi, et que dit-elle? S'applique-t-elle juste aux établissements scolaires? Le GEC qui n'est pas un établissement scolaire pourrait-il se voir amputer de sa

célèbre nuit à cause de cette loi?

Merci d'avance à ceux qui pourraient éclairer ma lanterne...

Par **jeeeey**, le 09/01/2006 à 19:47

alors tout d'abord pour ce qui est de l'actualité nancéienne, cela fait du bien aux discothèques de se voir rappeler à l'ordre

pour les caves il est notamment reprocher le coma éthylique d'une jeune fille de 16 ans!!!!

et pour être alle aux caves, c'est vrai que la moyenne d'âge n'est pas forcément beaucoup plus élevée

concernant les galas, les organisateurs l'ont également cherché
va à la fac de médecine le lendemain du gala te rendre compte de l'état pittoresque dans lequel est la fac!!!!

et il n'y a aucune obligation pour le doyen à laisser ses locaux, notamment vis-à-vis d'une soi-disant coutume

faire la fête équivaut de nos jours à se bourrer la gueule le plus vite possible et c'est regrettable

;))

je ne dis pas qu'il ne faut pas boire (j'en serais le premier gêné) mais il faut savoir s'arrêter

pour le gala droit c'est la même chose et je crois que même le gala pharma est tenu quant à son organisation à la fac...

donc le jour où les organisateurs feront plus attention à leurs faits et gestes et prendront leurs responsabilités quant au nettoyage par exemple, alors peut-être les galas auront-ils un nouveau lieu dans les facs...

concernant la loi pourrais-tu être plus précis STP?

merci

Par **de Rom**, le 09/01/2006 à 20:31

[quote="jeeeey":1xi4n1jg]alors tout d'abord pour ce qui est de l'actualité nancéienne, cela fait

du bien aux discotheques de se voir rappeler a l'ordre

pour les caves il est notamment reprocher le coma ethylique d'une jeune fille de 16 ans!!!![/quote:1xi4n1jg]

Il est assez difficile de juger de l'âge de certaines personnes... Certains font beaucoup plus que leur âge et d'autres moins, et c'est utopique de demander une carte d'identité à chaque personne qui rentre, surtout si en apparence la personne ne paraît pas mineure. De plus seuls les policiers et les gendarmes ont le droit d'exiger une pièce d'identité, les discothèques peuvent la demander et refuser l'entrée au cas où la personne refuse c'est tout. S'ajoute à ça qu'une fille de 16 ans se fait très facilement payer des coup à boire par d'autres clients, ou peut boire sur une bouteille... Du coup elle peut ressortir complètement alcoolisée sans passer une seule commande au bar.

Et pour l'anecdote, les parents de la fille ont attaqué les caves mais ont été déboutés puisqu'ils lui avaient permis d'y aller.

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]et pour être alle aux caves, c'est vrai que la moyenne d'âge n'est pas forcément beaucoup plus élevée[/quote:1xi4n1jg]

Ca c'est clair, on peu pas dire le contraire...

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]concernant les galas, les organisateurs l'ont également cherché va à la fac de médecine le lendemain du gala te rendre compte de l'état pitoyable dans lequel est la fac!!!!

et il n'y a aucune obligation pour le doyen à laisser ses locaux, notamment vis-à-vis d'une soi-disant coutume[/quote:1xi4n1jg]

C'est normal que les lieux d'un gala soient "pitoyables" après la soirée, mais si il n'y a rien de cassé, ça se nettoie y'a pas mort d'homme.

Je suis d'accord avec toi le, doyen n'a aucune obligation, d'autant plus que si il y a un problème c'est lui le responsable, mais un gala qui ne se déroule pas dans sa fac n'est pas vraiment un gala... Bien sûr on peut faire comme le gala dentaire et le faire ailleurs, mais une partie de l'âme s'en va, et avec les galas, une partie de l'âme étudiante... dommage pour une ville dont 1/5 est étudiant.

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]faire la fête équivaut de nos jours à se bourrer la gueule le plus vite possible et c'est regrettable

;))

je ne dis pas qu'il ne faut pas boire (j'en serais le premier gêné Image not found mais il faut savoir s'arrêter[/quote:1xi4n1jg]

:D

C'est pas nouveau... surtout en France Image not found mais je comprend pas pourquoi d'un coup tous les doyens se passent le mot et décident d'un commun accord de boycotter les galas, surtout quand il n'y a pas forcément de problème.

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]pour le gala droit c'est la même chose et je crois que même le gala pharma est tendu quant à son organisation à la fac...[/quote:1xi4n1jg]

En effet les galas Médecine et Pharma n'auront pas lieu dans leur fac respectives cette année.

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]donc le jour où les organisateurs feront plus attention à leurs faits et gestes et prendront leurs responsabilités quant au nettoyage par exemple, alors peut-être les galas auront-ils à nouveau lieu dans les facs...[/quote:1xi4n1jg]

C'est vrai aussi qu'il y a parfois des branleurs dans les assos qui ne savent pas ce que représente la responsabilité d'un gala, et qui une fois la soirée terminée se disent que leur boulot est fini... Pour être moi-même dans une asso c'est vrai qu'on trouvera toujours des personnes pour faire ce qui est marrant ou gratifiant, mais que pour les tâches longues et fastidieuses y'a tout de suite beaucoup moins de monde.

Ce qui est dommage c'est que dans les assos comme partout il y a des gens sérieux et motivés pour faire un bon gala sans problèmes, et que c'est une minorité qui de par son manque de sérieux fait morfler tout le reste... et les autres facs.

[quote="jeeecy":1xi4n1jg]concernant la loi pourrais-tu être plus précis STP?

merci[/quote:1xi4n1jg]

Alors ce que je sais c'est que c'est une loi qui date de 1986, et qui interdit la vente d'alcool dans les établissements scolaires. Ma question était surtout pour demander si le GEC pouvait être concerné.

Par de Rom, le 21/01/2006 à 17:46

Bon...

Je n'en sais pas plus sur cette fameuse loi, toujours est-il que la Nuit du GEC aura bien lieu

cette année. Ca se passe le 7 avril 2006... au GEC Biensûr Image not found or type unknown

Par mathou, le 21/01/2006 à 18:30

Ah, y eu un article dans l'Est Républicain sur le sujet il y a quelques jours, avec une petite interview du doyen de la fac de droit, je n'ai pas fait attention aux textes cités ! Faudrait voir les archives.

Par de Rom, le 21/01/2006 à 21:29

Ah oui en effet, article du 17.01.06

Mais je n'ai trouvé que ca: <http://archives.estrepublicain.fr/coi/m... que=&a=lst>

l'article complet étant accessible uniquement en payant... 

Merci l'Est Répu' !

Par mathou, le 21/01/2006 à 23:36

Je crois que mes parents l'ont déjà jeté, mais je jetterai un coup d'oeil quand même. Ceci dit l'intervention du doyen faisait six lignes.

Par Vincent, le 22/01/2006 à 11:37

j'irai faire un tour au secrétariat général de la fac, ils doivent y conserver une copie je pense.